

Date: 14.05.2016

LA LIBERTÉ
QUOTIDIEN ROMAND EDITE A Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

N° de thème: 999.080
N° d'abonnement: 1088138
Page: 13
Surface: 60'391 mm²

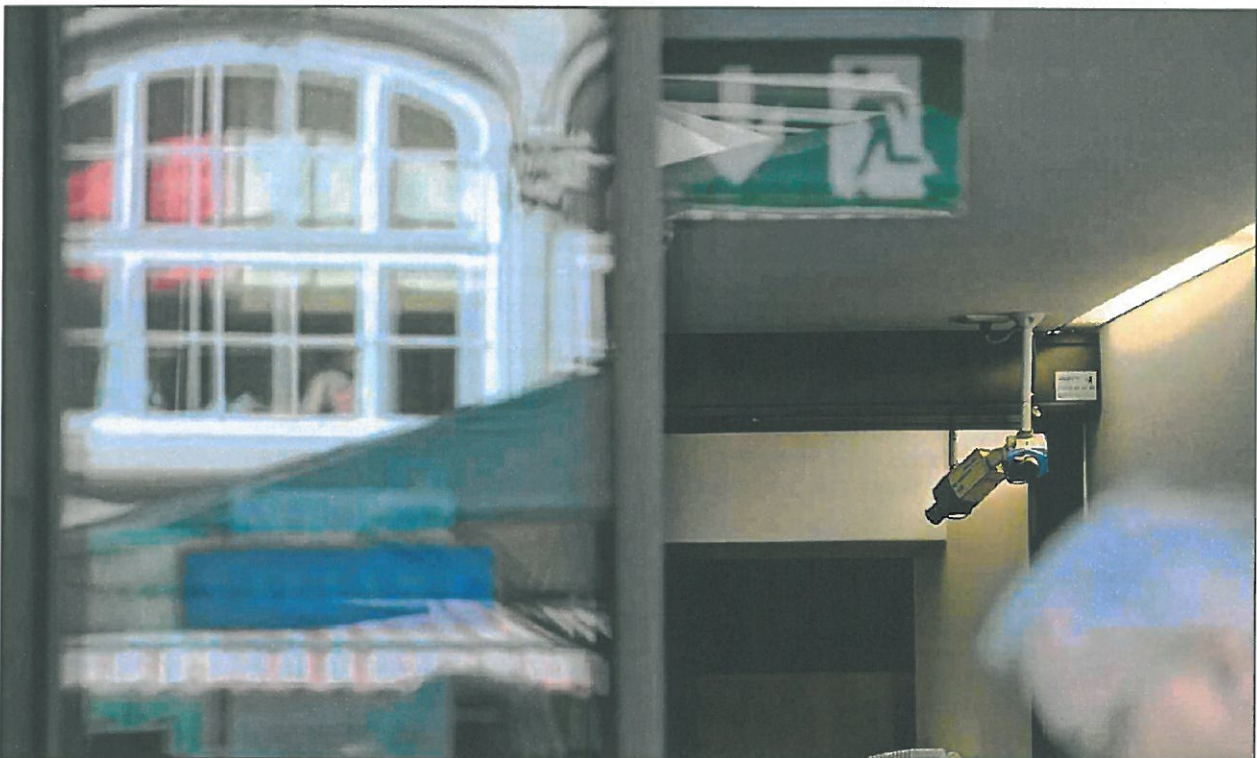
La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'351
Parution: 6x/semaine

Thèmes cantonaux

Ciel bleu pour la transparence et la protection des données

FRIBOURG • *Le nombre de demandes d'accès à des données publiques a crû en 2015, a annoncé hier l'Autorité cantonale chargée de la question.*



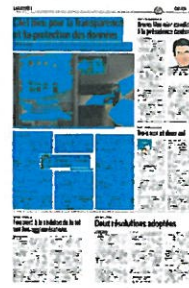
Le nombre d'annonces concernant l'installation de vidéosurveillance est en baisse en 2015 dans le canton. ALAIN WICHT-A

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 61565030
Coupure Page: 1/2
Rapport Page: 14/39



MARTIN BERNARD

Résultats «réjouissants» en 2015 pour l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD), qui a présenté hier à la presse son rapport annuel. Au total, 61 demandes concernant le droit d'accès à des informations issues des organes publics fribourgeois ont été déposées. «C'est le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis l'entrée en vigueur du principe de la transparence», explique Annette Zunzer Raemy, préposée cantonale à la transparence. Dans 41 cas, les institutions concernées ont accordé un accès complet aux données requises, alors que l'accès aux documents a été refusé à douze reprises (les autres cas sont liés à des situations intermédiaires), indique l'Autorité. Sept demandes de médiation ont en outre été déposées.

Inférieur à la réalité

Les domaines les plus concernés par les demandes d'accès sont à nouveau l'agriculture, l'environnement et les constructions. Les cas individuels ont porté principalement sur des demandes d'accès à des dossiers de permis de construire, visant notamment des questions de marche à suivre.

«Les chiffres 2015 sont cependant nettement inférieurs à la réalité», indique la préposée. «Toutes les demandes ne sont pas reconnues comme telles, et ne sont donc ni comptabilisées ni annoncées dans le cadre de l'évaluation annuelle.» C'est le cas, par exemple, de certaines requêtes téléphoniques pour obtenir des conseils.

Dans le cadre de la protection des données, «316 dossiers ont été ouverts au cours de l'année sous revue», indique l'Autorité.

Parmi ces dossiers, «294 concernaient des conseils et des demandes de renseignements se rapportant à tous les domaines de la protection des données». La plus grande partie des requêtes ont émané d'organes cantonaux et de communes «mais également de plus en plus de particuliers s'intéressant à la légalité du transfert de certaines données personnelles», ajoute Alice Reichmuth Pfammatter, préposée cantonale à la protection des données. Sur l'entier des interventions, 47 demandes ont ainsi été faites par des particuliers ou des institutions privées.

Plusieurs d'entre elles ont concerné le formulaire d'un organe public dans lequel, pour obtenir certaines prestations, des données personnelles – comme le numéro AVS, par exemple –, étaient exigées.

Surveillance vidéo

D'autres requêtes ont touché fréquemment les domaines du travail et des assurances sociales. Peu d'entre elles, en revanche, ont concerné l'installation de vidéosurveillance. Cinq seulement ont été déposées auprès des préfectures en 2015. «Ce nombre est en baisse, ce qui est étonnant au vu des polémiques sur le sujet dans les médias», constate Alice Reichmuth Pfammatter, qui doit être informée au préalable lors de demandes d'installation de ce type. Comment expliquer cette baisse? «Difficile à dire», reconnaît la préposée à la protection des données. «Certaines personnes ne savent peut-être pas qu'il est obligatoire d'annoncer leur installation.»

Notons encore que les travaux en vue d'adapter la loi sur l'information et l'accès aux documents à la convention d'Aarhus, adoptée par la Suisse en 2014, se sont poursuivis comme prévu en 2015. La convention prévoit un droit d'accès élargi aux informations liées aux domaines de l'environnement. Un projet de loi sera proposé au Conseil d'Etat début juin. I



«Les chiffres 2015 sont nettement inférieurs à la réalité»

ANNETTE ZUNZER RAEMY